

RETRIBUTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
--

		VALABLE POUR LA PERIODE
		2026-2031
<b>A HONORAIRES ANNUELS</b>		
<b>1. Fixes</b>		Frs.
M. le Syndic ou Mme la Syndique	<i>fixe</i>	12'000.- Brut
M. le Vice-Syndic ou Mme la Vice-Syndique	<i>fixe</i>	7'000.- brut
Mmes et MM les Conseillers communaux	<i>fixe</i>	6'000.- brut
<b>2. Séances du Conseil communal</b>	<i>par séance</i>	125.- brut
<b>3. Séances du Conseil général</b>	<i>par séance</i>	125.- brut
<b>4. Débours</b> téléphone fixe et mobile, Internet, déplacement jusqu'à 20 km par trajet aller- retour		
Chaque membre du conseil	<i>fixe</i>	1500.- brut
<b>5. Vacations</b> Le temps dès le départ de la maison pour des rendez-vous, assemblée, commissions, séance de formation et d'information, correction d'info, préparation de l'assemblée, commission intra/extra communales, jusqu'au retour. La préparation de dossiers, de PV pour dossier particulier.		
Les apéritifs et repas sont compris dans l'indemnité de fonction	<i>par heure</i>	48.- brut
Les conseiller/ères membres d'un comité directeur d'une association de communes sont indemnisés directement par les associations, par conséquent il n'y a pas de vacations au niveau communal		
<b>B DEPLACEMENTS ET FRAIS CONSEQUENTS</b>		
<b>1. Transports publics</b>		Remboursement des frais effectifs
<b>2. Véhicules privés</b>	<i>le km</i>	Pour un trajet de plus de 20km, Fr. 0.70/km
<b>3. Hôtel, repas</b>		Remboursement des frais effectifs
<b>4. Déplacements sur le territoire communal</b>		Compris dans le débours annuel
<b>5. Déplacements hors de la commune</b>		Voir point 1 ou 2 ci-dessus

OBSERVATIONS (exemples)

3. *Le temps décompté est arrondi à la demie heure supérieure.*
4. *Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le Conseil communal.*
5. *Les conseillers notent les présences aux commissions comme vacation.*

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 25 avril 2026

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :**

La Syndique  
Eliane Dévaud-Sciboz

L'Administratrice  
Nicole Maillard

*E. Dévaud-Sciboz*



*N. Maillard*